www.atmo-reunion.net

Évaluation de la qualité de l'air sur 4 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Bois Rouge (ABR) à Sainte-Suzanne

Bilan annuel : Janvier 2022 à décembre 2022



Crédit photo : ©ALBIOMA

Diffusion : 20/04/23

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net

Commanditaire de l'étude

M. Frédéric LEBRET, Directeur
ALBIOMA Bois Rouge (ABR)
2, chemin Bois Rouge - 97440 Saint André
☏ : 02 62 58 65 93
E-mail : Frederic.LEBRET@albioma.com

Affaire suivie par :
Mme Nelly NOEL, Responsable Environnement - Risques Industriels
ABR
E-mail : nelly.NOEL@albioma.com

Rapport : RE PRE 23 012 A

Diffusion : ALBIOMA Bois Rouge (ABR)

Conditions de diffusion :

- L'ensemble des données relatives aux mesures de la qualité de l'air dans le cadre de cette surveillance est disponible sur le site internet d'Atmo Réunion à l'adresse suivante : http://www.atmo-reunion.net
- Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Réunion.
- Les rapports et données ne seront pas systématiquement rediffusés en cas de modification ultérieure.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence Atmo Réunion, en termes de «Atmo Réunion : nom de l'étude (***Evaluation de la qualité de l'air sur 4 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Bois Rouge (ABR) à Sainte-Suzanne***) ».
- Atmo Réunion ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels et/ou publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

Sommaire

1. Objectif de l'étude 4
2. Polluant surveillé 5
3. Dispositif de surveillance 6
3.1. Plan de situation 6
3.2. Période de mesure 7
3.3. Stations de surveillance 8
3.4. Matériel de mesure 9
3.5. Taux de couverture des données 9
4. Normes réglementaires 10
5. Résultats 11
6. Commentaires 12
6.1. Evolution des concentrations horaires en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2022 : 12
6.2. Evolution du profil journalier du SO_2 ainsi que de la direction du vent sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2022 : 13
6.2.1. Station fixe MAR 13
6.2.2. Sites BAU, BER et MAY 13
6.3. Roses des vents et des pollutions en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2022 : 16
6.3.1. Station fixe La Marine (MAR) 16
6.3.2. Site Bertin (BER) 17
6.3.3. Site Bauhinias (BAU) 17
6.3.4. Site Maya (MAY) 18
7. Conclusion 20

1. Objectif de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la centrale thermique ABR sur la commune de Sainte Suzanne par la société ALBIOMA Bois Rouge.

Conformément à l'***arrêté préfectoral n° 2021-298/SG/DCL du 18 février 2021***, une surveillance doit être réalisée pour évaluer les retombées de polluants atmosphériques dans l'environnement de la centrale thermique. Elle a pour objectif d'établir l'exposition des populations environnantes et de conforter l'étude de dispersion atmosphérique figurant au dossier de demande d'autorisation initiale.

Dans ce contexte, la société ALBIOMA Bois Rouge a sollicité l'association Atmo Réunion pour réaliser une évaluation des concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) sur 4 sites dans l'environnement de cette centrale durant l'année 2022.

L'objectif de cette étude est d'effectuer un suivi sur 4 sites dans l'environnement proche de la centrale afin d'évaluer les niveaux de concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) et l'éventuel impact de la centrale sur les 4 zones investiguées (cf. **Tableau 1**).

Les 4 sites de mesures (cf. **Figure 1** et **Tableau 2**) prédéfinis pour ce programme de surveillance sont :
• **Zone n°1** : Une mesure permanente (avec une station fixe) dans l'enceinte de l'école de La Marine, Sainte Suzanne (station **MAR**)
Des campagnes de mesures périodiques, par rotation, avec une remorque mobile sur les 3 sites suivants :
• **Zone n° 2** : Dans l'enceinte de l'école Antoine Bertin, Sainte Suzanne (site **BER**) ;
• **Zone n° 3** : Dans l'environnement proche de l'école Les Bauhinias, quartier Jacques Bel-Air, Sainte Suzanne (site **BAU**) ;
• **Zone n° 4** : Dans l'enceinte de l'école Maya, commune Carron, Sainte Suzanne (site **MAY**) ;

Cette évaluation a pour but :

- De comparer les concentrations en **dioxyde de soufre** (**SO_2**) mesurés avec les normes réglementaires ;
- D'évaluer l'impact de l'activité de la centrale thermique sur les concentrations du dioxyde de soufre mesurées, en particulier en analysant leur origine potentielle.

Rapport annuel : Janvier 2022 à décembre 2022

2. Polluant surveillé



Les caractéristiques du dioxyde de soufre (SO_2) sont présentées dans le **Tableau 1** ci-dessous :

Polluant	Origine	Impact sur l'environnement	Impact sur la santé
DIOXYDE DE SOUFRE (SO_2)	✓ **Origine anthropique** : Emission de dioxyde de soufre lors de la combustion de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole...) contenant du soufre. ✓ **Origine naturelle :** Emission des composés soufrés lors d'éruption de volcans ...	✓ Contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. ✓ Contribue également à la dégradation des matériaux de nombreux monuments.	✓ Irritation des muqueuses de la peau et voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).

Tableau 1 : *Origine et impacts (sanitaire et environnemental) du dioxyde de soufre (SO_2).*

3. Dispositif de surveillance

3.1. Plan de situation

La carte ci-après présente la localisation de la zone d'étude (cf. **Figure 1**) :

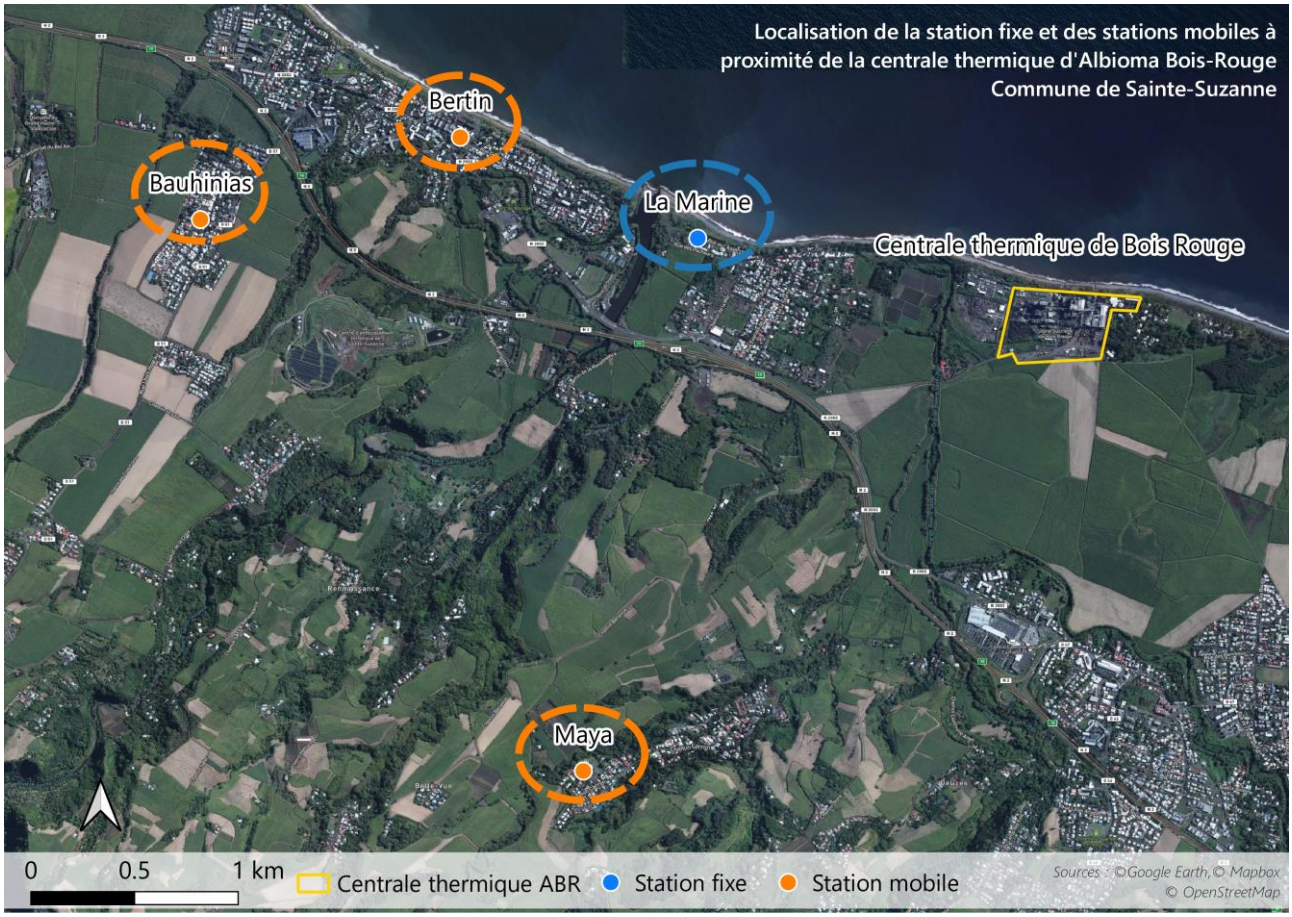


***Figure 1** : Station de surveillance fixe La Marine et sites Bertin (BER), Bauhinias (BAU) et, Maya (MAY) localisées à proximité de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR) (**Sources** : 2022 ©Google Earth, MapBox, OpenStreetMap).*

Le **Tableau 2** ci-après décrit les 4 sites de mesure :

Mesures automatiques-AA (Surveillance en continue)				
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Description du site**	**Dispositif**
38009	La Marine	MAR	Dans l'enceinte de l'école La Marine, à Sainte Suzanne	SF[1]
	Bertin	BER	Dans l'enceinte de l'école Antoine Bertin, à Sainte Suzanne	RL[2]
	Bauhinias	BAU	Dans l'environnement proche de l'école Les Bauhinias, quartier Jacques Bel-Air, à Sainte Suzanne	RL[2]
	Maya	MAY	Dans l'enceinte de l'école Maya, commune Carron, à Sainte-Suzanne	RL[2]

SF[1] : Station fixe ; RL[2] : Remorque laboratoire

***Tableau 2** : Description des sites BER, BAU et MAY ainsi que de la station fixe MAR dans l'environnement de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR).*

3.2. Période de mesure

La surveillance des retombées de polluants atmosphériques sur 4 sites autour de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR) s'échelonne sur une période annuelle, soit de janvier 2022 à décembre 2022.

Dans ce rapport, les données de dioxyde de soufre (SO_2) relevées, par rotation à l'aide d'un dispositif mobile, sur les sites BER, BAU et MAY ainsi qu'en continu sur la station fixe La Marine (MAR) de janvier 2022 à décembre 2022, sont traitées. Les campagnes de mesures réalisées sur les 3 sites BER, BAU et MAY sont indiquées dans le **Tableau 3**.

Mesures automatiques-AA (surveillance en continue)						
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Dispositif**	**Polluant/paramètre surveillé**	**Début de la surveillance**	**Fin de la surveillance**
38009	La Marine	MAR	Station fixe	SO_2, DV et VV	01/01/2022	31/12/2022
	Bertin	BER	Remoque labo.		13/01/2022 07/04/2022 30/06/2022 23/09/2022 15/12/2022	08/02/2022 03/05/2022 27/07/2022 18/10/2022 31/12/2022
	Bauhinias	BAU	Remoque labo.		11/02/2022 05/05/2022 28/07/2022 20/10/2022	04/03/2022 31/05/2022 24/08/2022 16/11/2022
	Maya	MAY	Remoque labo.		01/01/2022 10/03/2022 02/06/2022 25/08/2022 17/11/2022	11/01/2022 05/04/2022 28/06/2022 20/09/2022 13/12/2022

***Tableau 3**: Surveillance du SO_2 sur la station MAR et les sites BER, BAU et MAY du 01/01/2022 au 31/12/2022.*

3.3. Stations de surveillance

La **Figure 2** présente les stations de surveillance installées sur les sites à investiguer. La station fixe La Marine (MAR) est située dans l'enceinte de l'école de La Marine. La remorque laboratoire (dans laquelle est implémentée un analyseur automatique de SO_2) mesure, par rotation, sur les 3 autres sites (BER, BAU et MAY) investigués.



***Figure 2** : Station fixe et dispositif mobile déployé autour de la centrale thermique d'ALBIOMA Bois Rouge*
*MAR : La Marine ; BER : Bertin ; BAU : Bauhinias ; MAY : Maya (**Crédits photos :** ©Atmo Réunion).*

3.4. Matériel de mesure

La surveillance en continu est réalisée à l'aide d'analyseurs automatiques (cf**. Figure 3**) de dioxyde de soufre (SO_2) installés dans la station fixe La Marine (MAR) et dans la remorque laboratoire, par rotation, sur les sites BER, BAU et MAY.

- Techniques de mesures :
 - Mesure du SO_2 par fluorescence UV à l'aide d'un analyseur 43i Thermo E.I. ;



Figure 3 : *Analyseur Thermo 43i implanté dans la station fixe MAR et la remorque laboratoire* et dans la remorque laboratoire pour les sites BER, BAU et MAY (***Crédit photo :*** *©Atmo Réunion).*

3.5. Taux de couverture des données

D'après le calcul des « *règles de la surveillance réglementaire* », le taux de couverture des données minimal (TCDM) pour chaque polluant et paramètre surveillé sur la station MAR ainsi que sur les sites BER, BAU et MAY (calculé selon la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 et du guide d'agrégation des données, LCSQA, juin 2016), est le suivant (cf. **Tableau 4**) :

	Dioxyde de soufre (SO_2)			
Taux de couverture (%)	**MAR**	**BER**	**BAU**	**MAY**
TCDM - Moyenne horaire	97%	33%	28%	32%
TCDM - Moyenne journalière	95%	33%	27%	31%

Tableau 4 : *Taux de couverture des données du SO_2 sur les sites MAR, BER, BAU et MAY durant le 2nd semestre 2022.*

Les mesures effectuées sur la station MAR et sur les sites BER, BAU et MAY en 2022 **respectent le taux de couverture des données requises** (90% ± 5% pour les mesures fixes et 14% ± 5% pour les campagnes de mesures, sur l'année civile).

4. Normes réglementaires

Les données de SO_2 relevées à l'aide d'analyseurs automatiques sont comparées à différentes références réglementaires pour le SO_2, définies dans le **Tableau 5** ci-après.

S.A	Seuil d'alerte défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
S.I.R	Seuil d'information et de recommandation défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
V.L	Valeur limite pour la protection de la santé humaine définie dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
N.C	Niveau critique pour la protection de la végétation défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE
O.Q.L.T	Objectif de qualité sur le long terme défini dans le code de l'Environnement[1] et la Directive 2008/50/CE

1 : Article R221-1 du code de l'Environnement - Section 1 : Surveillance de la qualité de l'air ambiant

Décret 2010 - 1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air				
Polluant réglementé				
Cible à protéger	**Objectif environnemental**	**Période d'agrégation**	**Statistique considérée**	**Valeur de l'objectif**
Dioxyde de soufre - SO_2				
Santé humaine	**S.A**	1 heure	Moyenne horaire	500 µg/m^3 pendant 3 heures consécutives
	S.I.R	1 heure	Moyenne horaire	300 µg/m^3
	V.L	1 heure	Moyenne horaire	350 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 24 fois par année civile
		1 jour	Moyenne journalière	125 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile
	O.Q.L.T	1 année civile	Moyenne annuelle	50 µg/m^3
Végétation	**N.C**	1 année civile	Moyenne annuelle	20 µg/m^3

Tableau 5 *: Valeurs réglementaires applicables en 2022 (**Sources :** Décret n°2010-1250 du 21/10/2010).*

5. Résultats

Les résultats fournis dans le **Tableau 6** ci-après présentent l'analyse statistique et la synthèse des données pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillés sur les sites : école Antoine Bertin (BER), école Bauhinias (BAU), école Maya (MAY) et sur la station fixe La Marine (MAR) durant l'année 2022 (du 01/01/2022 au 31/12/2022).

À ce titre, une comparaison des relevés de SO_2 a été effectuée avec les différents seuils réglementaires.

Dioxyde de soufre (SO_2)		**MAR : Du 01/01/2022 au 31/12/2022 BER, BAU et MAY : Du 01/01/2022 au 31/12/2022**			
		MAR	**BER**	**BAU**	**MAY**
S.A : 500 µg/m³ **SIR : 300 µg/m³**	Maximum de la moyenne horaire (µg/m³) (Date et Heure)	13.8 µg/m³ le 07/02/22 à 11h00	10.4 µg/m³ le 29/09/22 à 08h00	11.6 µg/m³ le 24/02/22 à 09h00	9.9 µg/m³ le 06/06/22 à 17h00
VL : 350 µg/m³	Nombre de moyenne horaire (> 350 µg/m³)	0	0	0	0
VL : 125 µg/m³	Nombre de moyenne journalière (> 125 µg/m³)				
OQLT : 50 µg/m³ **NC : 20 µg/m³**	Moyenne sur l'année 2022 (µg/m³)	1	1	1	1

Tableau 6 : *Bilan des résultats de mesures en SO_2 relevées sur les sites BER, BAU et MAY ainsi que sur la station fixe MAR du 01/01/2022 au 31/12/2022.*

D'après les données relevées à l'aide d'analyseurs automatiques sur les sites BER, BAU et MAY et sur la station fixe MAR, localisés dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Bois Rouge (ABR), pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillé durant l'année 2022 :

- **Aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté ;**
- **Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été constaté ;**
- **Aucune valeur limite pour la protection de la santé humaine n'a été dépassée ;**
- **L'objectif de qualité a été respecté.**
- **Le niveau critique pour la protection de la végétation pour le SO_2 n'a pas été dépassé sur les 4 sites investigués.**

6. Commentaires

6.1. Evolution des concentrations horaires en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2022 :

La **Figure 4** présente l'évolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 4 sites dans l'environnement de la centrale thermique de Bois Rouge du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

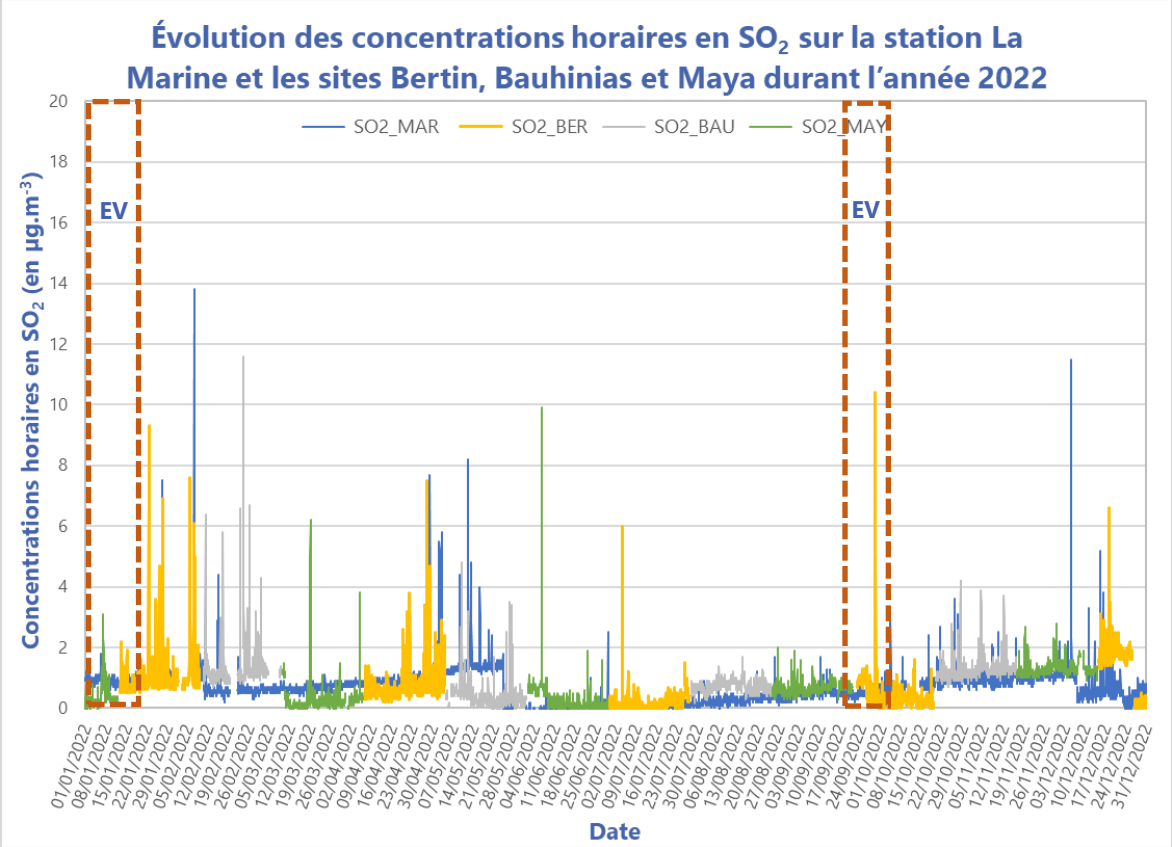


Figure 4 : *Evolution des concentrations horaires de dioxyde de soufre sur les 4 sites investigués dans l'environnement d'Albioma Bois Rouge en 2022 : La Marine (MAR) ; Bertin (BER) ; Bauhinias (BAU) et Maya (MAY).*

Durant l'année 2022, on observe que, sur la station MAR et le site BER, les concentrations horaires en SO_2 sont globalement plus élevées que celles enregistrées sur les sites BAU et MAY (cf. **Figure 4**). L'évolution des concentrations horaires enregistrées sur la station fixe MAR est assez bien corrélée avec celle des sites BER, BAU et MAY.

Les concentrations horaires en SO_2 relevées sur les 4 sites durant l'année 2022 sont bien en deçà des normes réglementaires.

Pour information, deux éruptions volcaniques (EV) ont été observées en 2022. La première éruption débutée le 22/12/2021 s'est arrêté le 17/01/2022. La seconde éruption a eu lieu du 19/09/2022 au 05/10/2022. Les panaches de SO_2 émis lors de ces éruptions ont faiblement impacté l'évolution journalière du SO_2 relevée sur l'ensemble des stations durant l'année 2022.

6.2. Evolution du profil journalier du SO_2 ainsi que de la direction du vent sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2022 :

6.2.1. Station fixe MAR

La **Figure 5** suivante présente l'évolution du profil journalier en SO_2 ainsi que celui de la direction du vent sur la station La Marine (MAR) du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

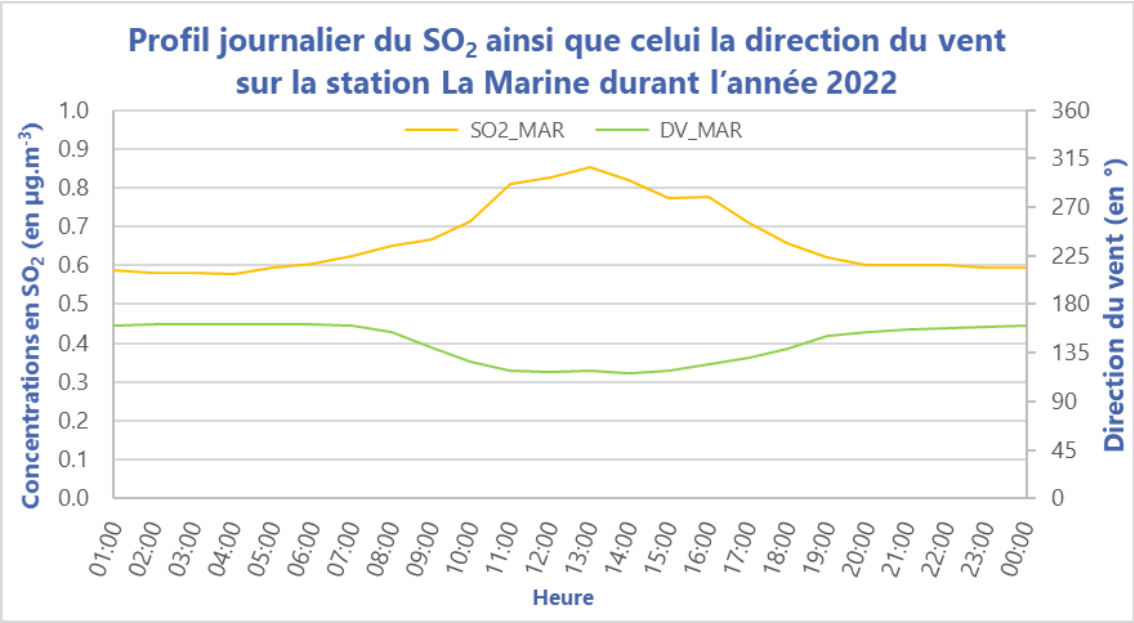


Figure 5 *: Profil journalier de SO_2 (µg/m³) et de la direction du vent (°) sur la station MAR durant l'année 2022.*

Sur la station fixe La Marine, on note une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 10h00 et 17h00, avec un pic de 0.9 µg/m³ enregistré à 13h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 peut s'expliquer, en partie, par des conditions météorologiques qui ont favorisé les retombées atmosphériques de la centrale sur la station MAR durant la journée, avec un vent provenant du secteur sud-est (~120°) (cf. **Figure 5**).

6.2.2. Sites BAU, BER et MAY

Les **Figures 6 a, b et c** ci-après présentent l'évolution du profil journalier en SO_2 ainsi que celui de la direction du vent sur les 3 autres sites investigués (BAU, BER et MAY) autour de la centrale thermique d'Albioma Bois Rouge durant l'année 2022.

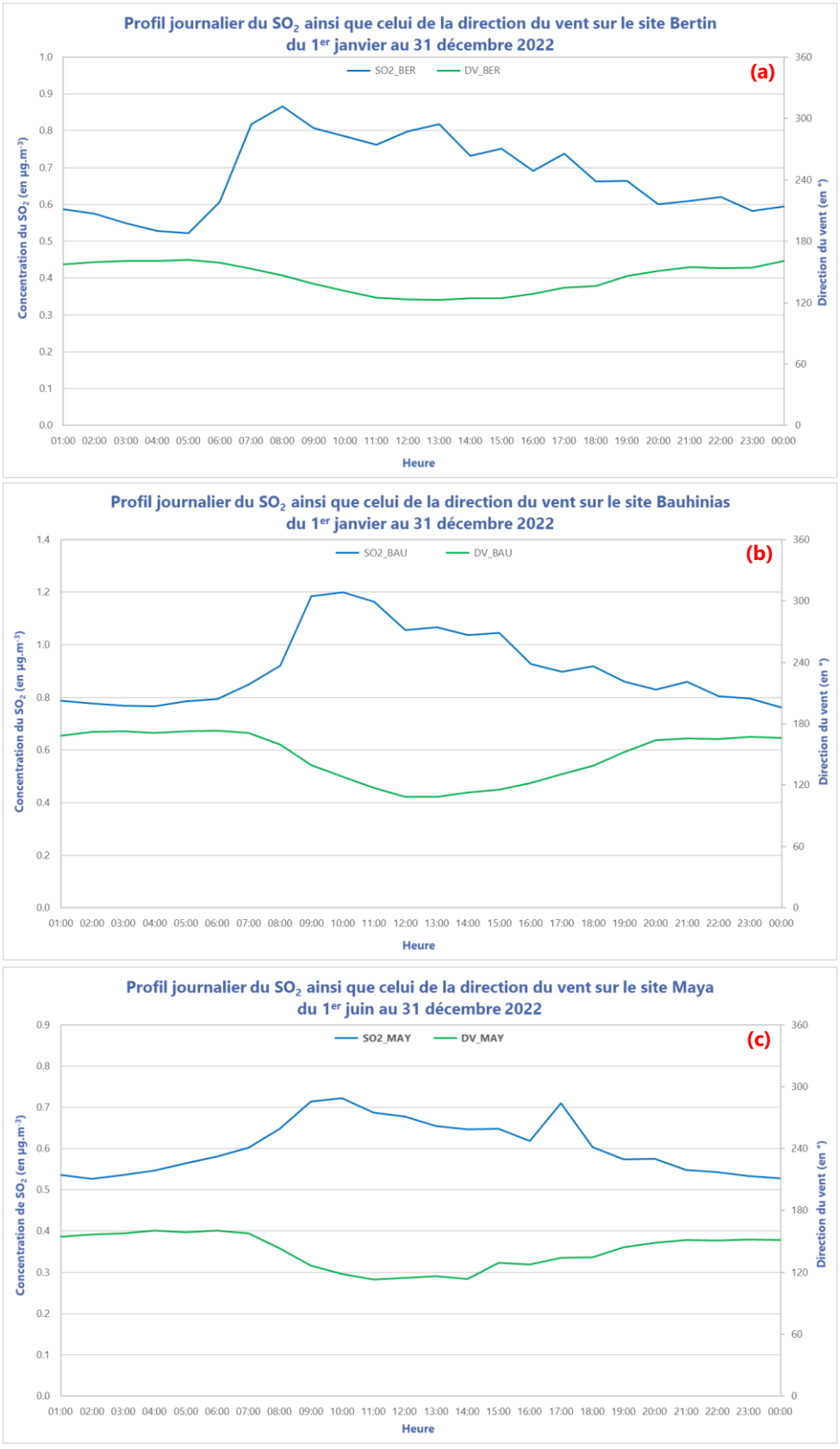


Figure 6 : *Évolution du profil journalier de la concentration horaire moyenne de SO_2 ($\mu g/m^3$) et de la direction du vent (°) durant l'année 2022 sur (a) Site Bertin (BER) ; (b) Site Bauhinias (BAU) et (c) Site Maya (MAY).*

Concernant les 3 autres sites investigués, la plage horaire des plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 relevés sur les sites sont similaires et du même ordre de grandeur : entre 07h00-18h00 pour Maya et Bauhinias, et entre 06h00-19h00 pour Bertin (cf. **Figure 6**).

Comme sur la station fixe La Marine, le même processus dynamique atmosphérique, avec une recirculation des masses d'air dans la zone d'étude est constaté sur les 3 sites investigués.

Sur le site BER, un pic de concentration horaire moyenne en SO_2 de 0.9 µg/m^3 est enregistré à 08h00, lorsque le vent provient principalement du secteur sud-est (~145°).

Un pic de concentration horaire moyenne en SO_2 est relevé (1.2 µg/m^3) à 10h00 sur le site BAU lorsque le vent provient principalement du secteur sud-est (~130°) (cf. **Figure 6**).

Sur le site MAY, les plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 (0.7 µg/m^3) sont relevées à 10h00 et à 17h00 lorsque le vent provient principalement du secteur sud-est (~120-130°) également (cf. **Figure 6**).

6.3. Roses des vents et des pollutions en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2022 :

Les **Figures 7** à **10** ci-après présentent les roses des vents et de pollution des concentrations horaires moyennes en SO_2 sur les 4 sites autour de la centrale thermique d'Albioma Bois Rouge du 01/01/2022 au 31/12/2022.

6.3.1. Station fixe La Marine (MAR)

La **Figure 7** ci-après présente la rose des vents et de pollution des concentrations horaires moyennes en SO_2 sur la station MAR du 01/01/2022 au 31/12/2022.

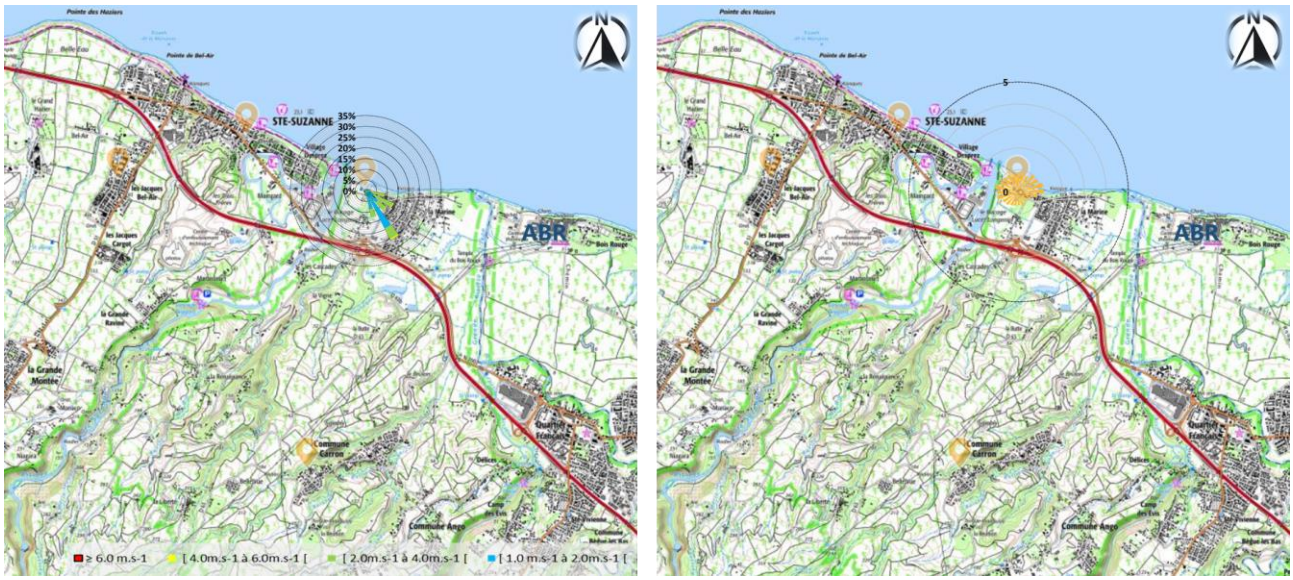


Figure 7 : Roses des vents et de pollution en SO_2 (µg/m^3/h) sur la station MAY durant l'année 2022.

Les vents faibles à modérés relevés sur la station La Marine (MAR) proviennent majoritairement du secteur sud-est (~140°).

Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~1.2 µg/m^3) en SO_2 sont relevées lorsque le vent provient du secteur Est. Des concentrations modérées en SO_2 (moyenne horaire max. ~1 µg/m^3) proviennent également du secteur Ouest à sud-ouest et pourraient être dues à une source autre que la centrale. Toutefois, le taux des vents provenant des secteurs allant du sud-ouest au nord-est reste faible.

6.3.2. Site Bertin (BER)

La **Figure 8** ci-après présente la rose des vents et de pollution des concentrations horaires moyennes en SO_2 sur le site BER du 01/01/2022 au 31/12/2022.

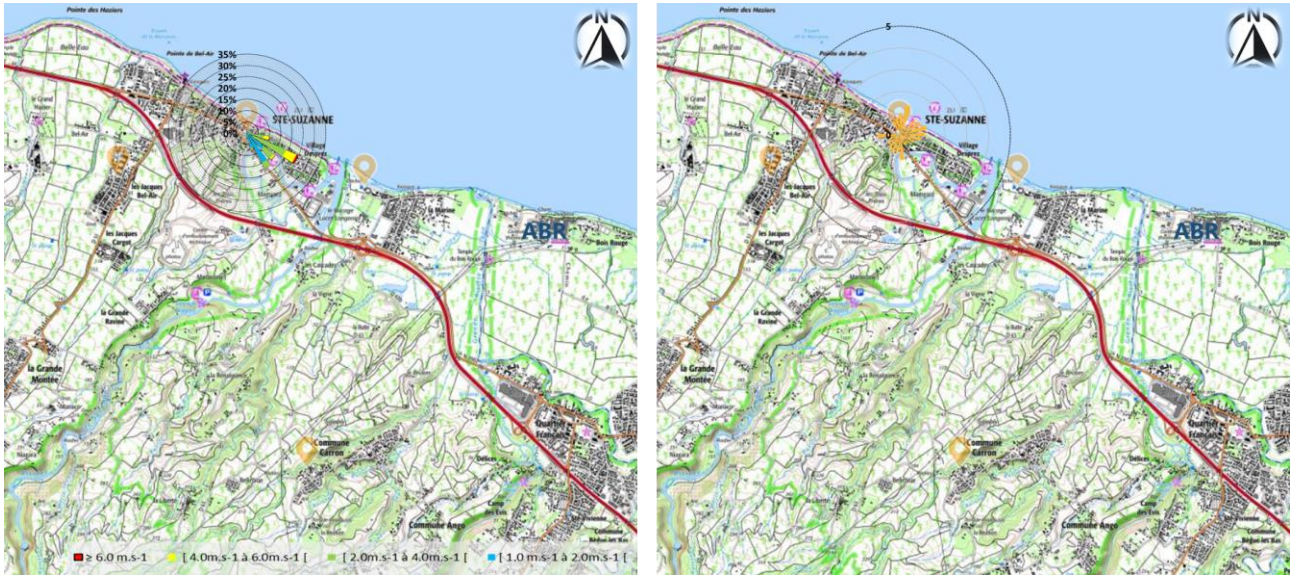


***Figure 8** : Roses des vents et de pollution en SO_2 (µg/m³/h) sur le site BER durant l'année 2022.*

Sur le site Bertin (BER), les vents faibles à modérés proviennent majoritairement du secteur sud-est (~150°) et les vents modérés à forts proviennent des secteurs Est à sud-est (~110°).

Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~1.3 µg/m³) en SO_2 sont relevées lorsque le vent provient du secteur nord-est, en partie, de la centrale. Des concentrations modérées en SO_2 (moyenne horaire max. ~1.1 µg/m³) proviennent des secteurs Sud et Ouest et pourraient être dues à une source autre que la centrale. Toutefois, le pourcentage des vents provenant des secteurs Sud au nord-est est très faible.

6.3.3. Site Bauhinias (BAU)

La **Figure 9** ci-après présente la rose des vents et de pollutions des concentrations horaires moyennes en SO_2 sur le site BAU du 01/01/2022 au 31/12/2022.

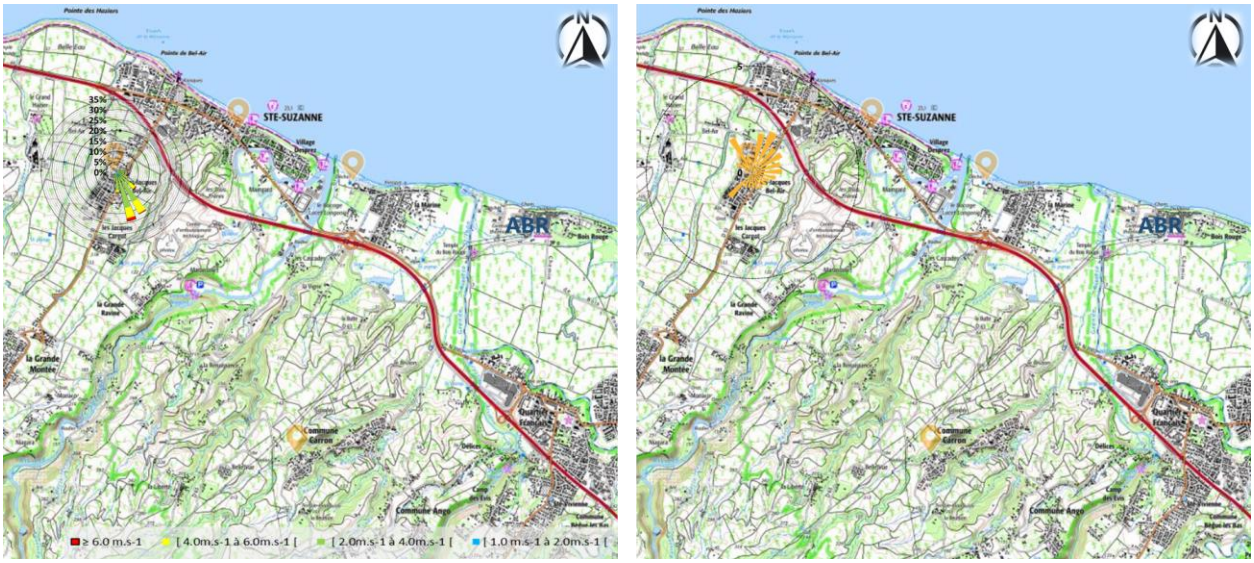


Figure 9 *: Roses des vents et de pollution en SO_2 (µg/m^3/h) sur le site BAU durant l'année 2022.*

Sur le site BAUHINIAS (BAU), les vents faibles à modérés proviennent majoritairement du secteur sud-est (~150°) et les vents modérés à forts proviennent des secteurs Est à sud-est (~110°).

Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~2 µg/m^3) en SO_2 sont relevées lorsque le vent provient du secteur nord-est, en partie, de la centrale. Des concentrations modérées en SO_2 (moyenne horaire max. ~1.7 µg/m^3) proviennent des secteurs sud-ouest et Ouest et pourraient être dues à une source autre que la centrale. Toutefois, le pourcentage des vents provenant des secteurs sud-ouest au nord-est est très faible.

6.3.4. Site Maya (MAY)

La **Figure 10** ci-après présente la rose des vents et de pollution des concentrations horaires moyennes en SO_2 sur le site MAY du 01/01/2022 au 31/12/2022.

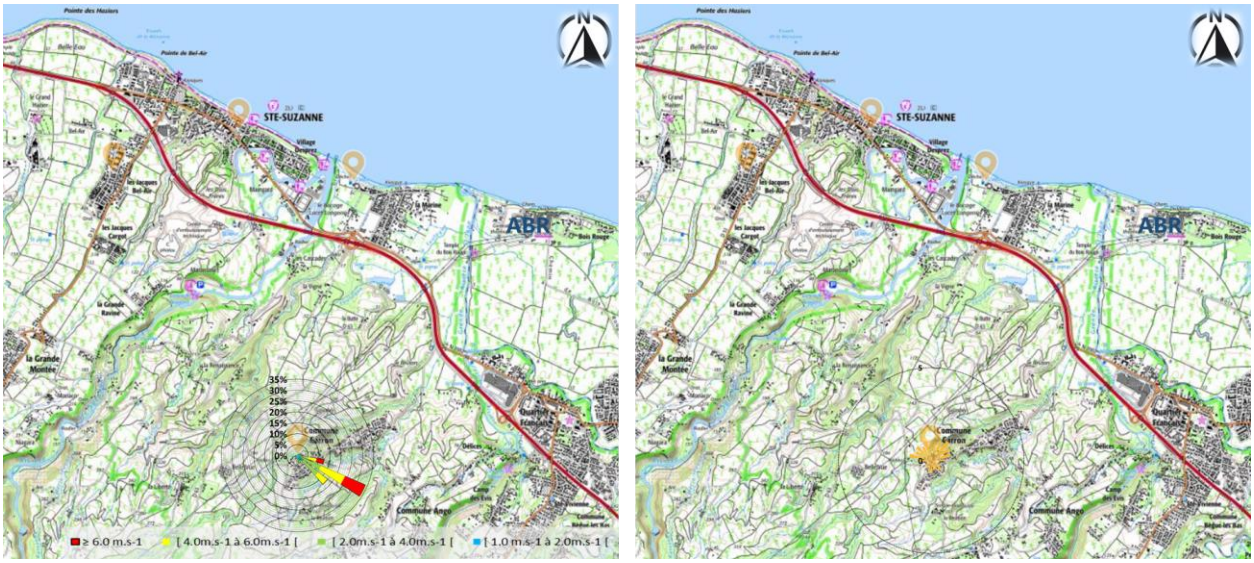


Figure 10 *: Roses des vents et de pollution en SO_2 (µg/m^3/h) sur le site MAY durant l'année 2022.*

Sur le site MAYA (MAY), les vents modérés à forts proviennent des secteurs Est à sud-est (~110°) et les vents faibles à modérés proviennent essentiellement du secteur sud-est (~140°).

Les concentrations les plus élevées (moyenne horaire max. ~1.3 µg/m^3) en SO_2 sont relevées lorsque le vent provient du secteur nord-est, soit de la centrale. Des concentrations modérées en SO_2 (moyenne horaire max. ~1 µg/m^3) proviennent du secteur nord-ouest et pourraient être dues à une source autre que la centrale. Toutefois, le pourcentage des vents provenant des secteurs sud-ouest au nord-est est très faible.

7. Conclusion

L'objectif de cette campagne de mesures est d'évaluer les retombées de polluants atmosphériques dans l'environnement proche de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR), dans le cadre de l'***arrêté préfectoral n° 2021-298/SG/DCL du 18 février 2021***.

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, Atmo Réunion a mené une surveillance atmosphérique sur la station La Marine (MAR). Parallèlement, des campagnes de mesures ont également été réalisées sur les sites BER (école Antoine Bertin), BAU (école Bauhinias) et MAY (école Maya), localisés dans l'environnement de la centrale thermique ABR, sur la commune de Sainte Suzanne, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

À l'aide d'analyseurs automatiques, les concentrations en dioxyde de soufre (SO_2), ont été relevées durant cette surveillance en continu sur la station MAR et, par rotation à l'aide d'un dispositif mobile, sur les sites BER, BAU et MAY.

Aux vu des résultats de cette surveillance, il apparaît que, pour **le dioxyde de soufre (SO_2)**, **les normes réglementaires ont été respectées durant l'année 2022 sur les 4 sites investigués.**

Les concentrations en SO_2 relevées sur les 4 sites durant l'année 2022 sont bien en deçà des normes réglementaires.

La poursuite de l'évaluation des concentrations en dioxyde de soufre durant l'année 2023 permettra de confirmer ou d'infirmer le respect des normes réglementaires pour ce polluant sur les sites BER, BAU et MAY ainsi que sur la station MAR.

RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-reunion.net

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare,
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net